

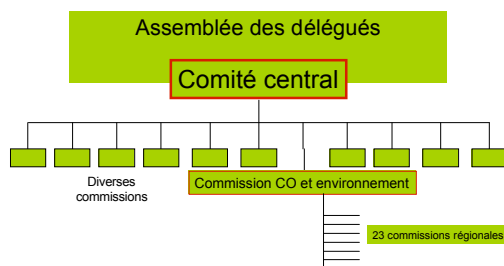
Convention pour les championnats du monde de course d'orientation des vétérans en 2010 dans le canton de Neuchâtel

Dr. Marc Eyer
Commission CO et environnement

Plan de la présentation

- Organisation de la Fédération suisse de course d'orientation (FSCO)
- Situation initiale
- Intérêts multiples
- Développement du conflit
- Convention
- Discussion

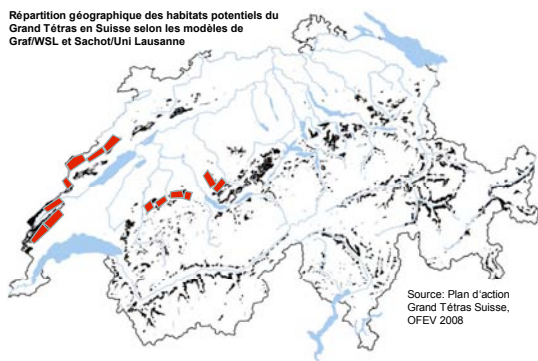
Organisation de la FSCO (Swiss Orienteering)



Situation initiale

- Le Jura neuchâtelois fait partie des terrains les plus intéressants pour la pratique de la course d'orientation en Suisse.
- L'Arc jurassien est l'habitat des dernières populations du Grand Tétrás en Suisse.
- Les modalités pour l'autorisation de manifestations sportives dans cette région ne sont pas clairement définies.
- Le concept environnement de la Fédération suisse de CO contient des directives pour l'organisation de manifestations dans les zones sensibles.

Répartition géographique des habitats potentiels du Grand Tétrás en Suisse selon les modèles de Graf/WSL et Sachot/Uni Lausanne

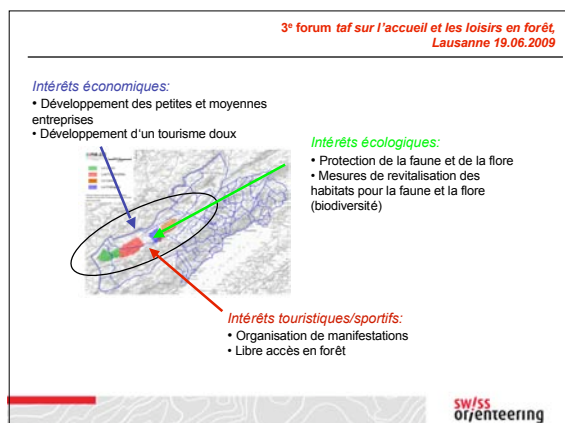
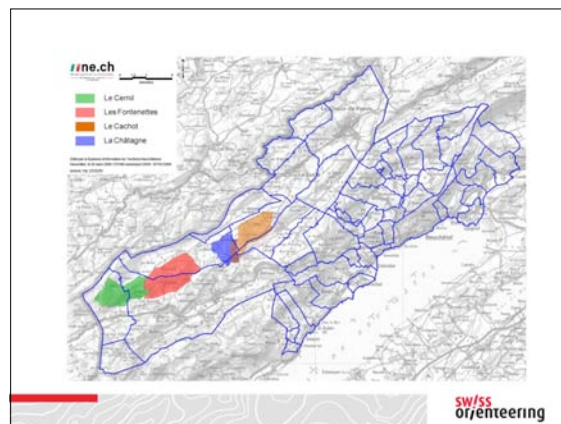
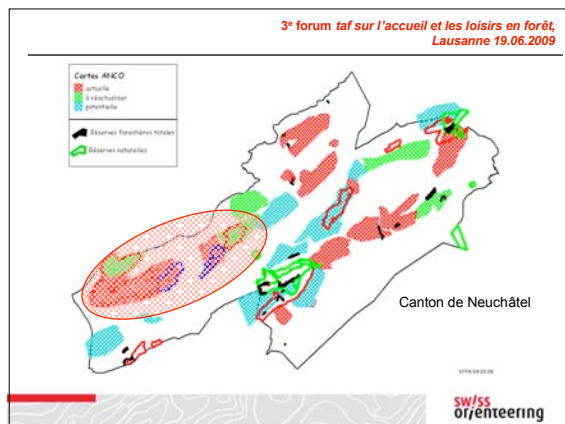


Source: Plan d'action
Grand Tétrás Suisse,
OFEV 2008

Le Grand Tétrás apprécie le même genre de terrains que les coureurs d'orientation...



Giswi OW, août 1989 (photo: P. Mollet)
Source: Plan d'action Grand Tétrás Suisse,
OFEV 2008



Développement du conflit

- Pas de courses d'orientation depuis 15 ans dans les terrains concernés.
 - 2002: Plan de gestion pour l'amélioration des habitats du Grand Tétrás et création d'une réserve forestière particulière pour la protection de cette espèce, avec le Service forestier.
 - 2004: Une motion parlementaire demande au canton de Neuchâtel de mettre en place un plan d'action cantonal pour la sauvegarde du Grand Tétrás.
 - 2004: Le canton de Neuchâtel constitue un groupe d'experts qui est mandaté de proposer des périmètres et des mesures de protection.
 - 2006: L'ANCO (Association neuchâteloise de CO) demande une autorisation au canton de Neuchâtel pour organiser les championnats du monde des vétérans en 2010 (WMOC 2010).
- sw/ss orienteering

Développement du conflit

- 2006: Le canton de Neuchâtel soutient la candidature de l'ANCO pour les WMOC 2010 dans les terrains concernés. En même temps, il lance une procédure de consultation sur les propositions du groupe d'experts relatives à la protection du Grand Tétrás dans la même région.
 - Hiver 2006-07: Les associations de protection de la nature menacent de faire recours contre l'autorisation du canton pour les WMOC 2010.
 - 2007: Reprise des négociations entre l'ANCO, le canton de Neuchâtel et les associations de protection de la nature.
 - 2007: Les associations de protection de la nature renoncent à faire recours contre l'autorisation du canton pour les WMOC 2010.
 - L'ANCO demande de trouver une solution à moyen/long terme avec le canton et les associations de protection de la nature pour fixer les modalités de la pratique de la course d'orientation dans les régions concernées.
- sw/ss orienteering

Convention

- Classification de zones de protection:
 - Biotopes et zones naturelles de première priorité, d'importance régionale et/ou nationale (1)
 - Biotopes avec de la faune protégée (2)
 - Biotopes et zones naturelles de deuxième priorité, d'importance régionale et/ou locale (3)
 - Classification des activités:
 - Manifestations restreintes R (< 100 part.)
 - Manifestations moyennes M (100 – 500 part.)
 - Manifestations d'envergure E (500 – max. 2000 part.)
 - *Entraînement de club*
- sw/ss orienteering

Convention

• Utilisation:

- Dans les zones de protection (1), toute manifestation est interdite.
- Dans tous les autres périmètres, les manifestations (R) et (M) sont interdites entre le 30 novembre et le 1^{er} août. Les manifestations (E) sont interdites entre le 30 novembre et le 1^{er} septembre.

- Contingentement:

Manifestations (R): **max. 3 pendant 10 ans par carte**
(Cachot, Cernil, Fontenettes, Châtagne)
Manifestations (M) : **max. 2 pendant 10 ans par carte**
Manifestations (E): **max. 1 pendant 10 ans par carte**
Entraînement de club: **max. 2 par an et par carte**

Convention

• Contrepartie:

- Le canton de Neuchâtel crée un fonds destiné à financer des mesures de revitalisation des habitats du Grand Tétrás.
- L'ANCO soutient ce fonds avec une contribution de CHF 2.- par coureur et manifestation (WMOC 2010 et manifestations suivantes).
- Réunions d'information et de planification annuelle entre les partenaires.

Discussion

• Est-ce que les coureurs d'orientation payent une amende pour leurs péchés environnementaux?

• Est-ce que les associations de protection de la nature vendent leurs valeurs?

• Qu'est-ce qui justifie un tel commerce?

• En général, les manifestations de course d'orientation (organisées selon les directives de la Fédération suisse de CO) **sont respectueuses de l'environnement.**

• Les coureurs d'orientation reconnaissent qu'il existe dans le cas présent une **contradiction politique** en autorisant des manifestations dans une zone de protection ayant pour objectif de favoriser la propagation de la population du Grand Tétrás.

• Dans le cas particulier, les coureurs d'orientation acceptent **de fournir une indemnité de compensation.**

• Pour Swiss Orienteering, cette solution est **une nouveauté.**

• Cette solution **ne doit pas** créer de **préjudice** à d'autres situations. Elle a été considérée uniquement dans le cadre de ces négociations spécifiques.

• En principe, Swiss Orienteering **n'est pas d'accord de payer un prix d'entrée pour avoir l'accès à la forêt.**

Concept de la FSCO dans le domaine de l'environnement

Commission CO et environnement

interne



motivation



externe

